

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 30 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt six  
le trente juin,  
à 14 heures

Les membres de l'Association APREP se sont réunis au siège social de l'Association, en Assemblée Générale Ordinaire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain PUCHAUD en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Le Bureau de l'Assemblée est composé de :

- Monsieur Francis RUGGIRELLO et Monsieur Philippe CHAUMERET, scrutateurs,
- Monsieur Laurent OVION, secrétaire,

Il a été établi une feuille récapitulative des adhérents présents, représentés ou ayant fait usage du vote électronique.

Ainsi, le Président constate, que 618 adhérents sont présents, représentés ou ayant fait usage du vote électronique sur les 12.101 adhérents composant actuellement l'Association et disposant d'un droit de vote.

Le Président rappelle que la règle selon laquelle une même personne ne peut disposer de pouvoirs représentant plus de 5% des droits de vote a bien été respectée, soit 605 voix.

Les conditions de quorum étant respectées, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et Quitus aux administrateurs ;
- Approbation des conventions au titre de l'article L.612-5 du Code de Commerce ;
- Affectation du résultat ;
- Délégation au conseil sur les avenants aux contrats d'assurance ;
- Constatation de la fin du mandat d'administrateur de Mme Delphine SIBONY ;
- Ratification du renouvellement du mandat d'administrateur de M. Vincent DUBOIS ;
- Ratification du renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Stéphanie LACROIX ;
- Ratification du renouvellement du mandat d'administrateur de M. Loïc KEREVER ;
- Ratification du renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Virginie BUSSIERE ;
- Ratification du renouvellement du mandat d'administrateur de M. Laurent OVION ;
- Ratification du renouvellement du mandat d'administrateur de M. Richard ARNAULT ;
- Pouvoirs en vue des formalités de publicité.

G — ah f b

Le Président invite le Trésorier à donner lecture du rapport moral et financier 2025 du Conseil d'administration.

Après lecture, la discussion est ouverte et le Président se met à la disposition des membres de l'Assemblée pour fournir toutes explications utiles à ceux qui en font la demande.

Diverses observations sont échangées, à l'issue desquelles personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

### **PREMIÈRE RESOLUTION**

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport moral et financier présenté par le Conseil d'administration, approuve le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2025 tels qu'ils sont présentés ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport. En conséquence, elle donne aux Administrateurs quitus de leur gestion pour ledit exercice.

Voix pour : 559

Voix contre : 2

Abstention : 36

Blanc : 21

**Cette résolution est adoptée.**

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale prend acte de l'absence de nouvelles conventions réglementées, telles que visées par l'article L.612-5 du Code de commerce, pour l'exercice 2025.

Voix pour : 567

Voix contre : 1

Abstention : 26

Blanc : 24

**Cette résolution est adoptée.**

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale approuve la proposition du Conseil d'administration de porter le résultat comptable de l'exercice 2025 s'élevant à 961,60 euros au compte « Fonds associatif ».

Voix pour : 558

Voix contre : 6

Abstention : 30

Blanc : 24

**Cette résolution est adoptée.**

f b  
← ap

#### QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale décide de déléguer au Conseil d'administration le pouvoir de signer les avenants aux contrats d'assurance de groupe concernant les tarifs des contrats de prévoyance et retraite souscrits par l'Association, ainsi que les avenants permettant une mise en conformité de ces contrats. Cette autorisation vaut jusqu'à la date de la prochaine Assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

Voix pour : 559

Voix contre : 5

Abstention : 28

Blanc : 26

**Cette résolution est adoptée.**

#### CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale prend acte de la fin du mandat d'Administrateur de Madame Delphine Sibony.

Voix pour : 559

Voix contre : 5

Abstention : 34

Blanc : 20

**Cette résolution est adoptée.**

#### SIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale décide de ratifier la décision du Conseil d'administration de renouveler le mandat de Monsieur Vincent Dubois en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2028.

Voix pour : 547

Voix contre : 5

Abstention : 44

Blanc : 22

**Cette résolution est adoptée.**

#### SEPTIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale décide de ratifier la décision du Conseil d'administration de renouveler le mandat de Madame Stéphanie Lacroix en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2028.

Voix pour : 553

Voix contre : 3

Abstention : 43

Blanc : 19

f w  
af  
G

**Cette résolution est adoptée.**

### **HUITIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée générale décide de ratifier la décision du Conseil d'administration de renouveler le mandat de Monsieur Loic Kerever en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2028.

Voix pour : 546

Voix contre : 5

Abstention : 45

Blanc : 22

**Cette résolution est adoptée.**

### **NEUVIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée générale décide de ratifier la décision du Conseil d'administration de renouveler le mandat de Madame Virginie Bussière en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2028.

Voix pour : 547

Voix contre : 3

Abstention : 45

Blanc : 23

**Cette résolution est adoptée.**

### **DIXIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée générale décide de ratifier la décision du Conseil d'administration de renouveler le mandat de Monsieur Laurent Ovion en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2028.

Voix pour : 544

Voix contre : 7

Abstention : 43

Blanc : 24

**Cette résolution est adoptée.**

### **ONZIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée générale décide de ratifier la décision du Conseil d'administration de renouveler le mandat de Monsieur Richard Arnault en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2028.

SL f W  
ap

Voix pour : 547  
Voix contre : 4  
Abstention : 45  
Blanc : 22

**Cette résolution est adoptée.**

## **DOUZIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la délibération en vue de l'accomplissement des formalités légales de dépôt et de publicité.

Voix pour : 559  
Voix contre : 4  
Abstention : 31  
Blanc : 24

**Cette résolution est adoptée.**


L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et les Scrutateurs.

**Le Président**



**Le Secrétaire**



**Les scrutateurs**

